

Nouvelles des villes et cantons romands

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **16 (1969)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Nouvelles des villes et cantons romands



De nombreux documents nous sont parvenus de Romandie au début de 1969, et tout permet de croire que l'activité sera grande dans cette partie de notre pays pour tout ce qui touche à la protection civile. Voici donc en résumé ce qui est venu à notre connaissance:

Ville de Lausanne

Ci-dessous quelques renseignements concernant le Service municipal lausannois de la protection civile et communiqués par M. Louis Parisod, chef local:

Incorporation. Depuis l'obligation de servir, le Service communal de la protection civile a examiné 6000 cas (années 1918-1947). 5000 hommes ont été incorporés et 1000 cas d'employés d'entreprises de transports publics sont en suspens.

Le recrutement de personnel féminin (volontariat) interviendra vraisemblablement dès fin 1969.

Place d'instruction. La Municipalité a mis à disposition un terrain communal et chargé le Service des bâtiments de procéder à l'étude d'aménagement des installations nécessaires aux propres besoins de l'organisme local.

Points d'eau pour la lutte antifeu. Plusieurs réserves d'eau ont été aménagées.

Un dispositif a été créé pour le transport d'eau indépendant du réseau d'hydrantes, du lac à la place de la Gare, avec une station de pompage et des bassins intermédiaires.

L'inauguration officielle aura lieu au printemps prochain

Constructions. Des subventions ont été accordées pour la construction de 1050 abris privés pour la protection de 54 400 personnes environ.

Diverses installations pour l'organisme de protection local sont à l'étude.

Sécurité dans les grands magasins. Pour la première fois en Suisse un exercice d'évacuation du personnel et du public a eu lieu dans un grand magasin lausannois. Cet exercice — prenant comme thème un incendie survenu en fin d'après-midi — signalé par un des nombreux détecteurs électroniques installés dans tous les locaux du grand magasin en question, a permis de mettre en action d'abord le service de sécurité de l'entreprise, puis ensuite les services municipaux du feu et de la police. Mais le plus intéressant de tout a naturellement été l'évacuation d'un public nombreux et du personnel, car si l'on se doutait qu'une alarme aurait lieu, personne n'en connaissait l'heure. Une large discussion réunissant tous les respon-

sables a permis de tirer d'utiles enseignements de cet exercice de même que le colloque qui avait été organisé à cet occasion par la maison Cerberus et ayant pour thème: «La sécurité dans les grands magasins». Ce problème étant à l'ordre du jour, nous ne manquerons pas de le reprendre lorsque nous serons en possession de tous les documents évoqués au cours du colloque en question.

Canton de Genève

Les autorités genevoises et les services intéressés sont bien décidés à rendre le plus rapidement possible la protection civile opérationnelle, cela en vue de porter secours en cas de catastrophe. Et même si les possibilités actuelles sont modestes.

C'est dans cette optique que le «Tableau des cours» 1969 a été établi et que le chef de la section instruction — M. Roger Pelletier — a bien voulu nous le faire parvenir. Parmi les nombreux cours, qui auront tous lieu au Centre d'instruction de Bernex, nous relevons les plus caractéristiques et tout d'abord ceux destinés à former des *chefs de groupes*. Ce qui est une nécessité absolue afin d'encadrer les hommes en cas d'intervention. Il est prévu également d'instruire le personnel des organismes de protection d'établissements (OPE), ainsi que des cours d'adaptation à l'intention des hommes des Services industriels. Par ailleurs, et pour la première fois auront lieu les *exercices annuels de deux jours* (cours de répétition). Enfin, et en plus de cours d'introduction, de chefs d'îlots et de rapports divers on note une innovation, sur laquelle nous reviendrons plus en détail. Il s'agit de *cours d'introduction réservés aux femmes*, qui désirent s'engager volontairement dans le service sanitaire. Deux cours sont prévus à cet effet, soit un du 24 au 28 mars pour celles qui peuvent se libérer la journée entière, et l'autre qui s'étendra sur dix demi-journées (après-midi, sauf le samedi) du 2 au 13 juin. Voilà, certes, une expérience intéressante et qui sera suivie de près.

Enfin, le Centre de Bernex sera le lieu d'un *cours fédéral à l'intention des chefs locaux* des cantons de Vaud et Genève (cours II, du 17 au 22 mars). Le moins que l'on puisse dire, en prenant connaissance du «Tableau des cours», c'est que l'on ne chômera guère à Bernex en 1969!

Ville de Genève

Les autorités de la ville de Genève, le chef local M. Roger Méroz — secrétaire général du Conseil admi-

nistratif — et le chef du service municipal, M. Roger Jourdan, sont décidés à tout mettre en œuvre pour que la protection civile soit prête en cas de catastrophe.

M. Jourdan nous déclare à ce sujet:

«Conscient de ses possibilités d'intervention en cas de catastrophe par le prêt de son matériel, le Service de la protection civile de la ville de Genève a terminé, à fin 1968, la première phase de son «organisation catastrophe», destinée à venir renforcer les services publics permanents (police, feu, service de secours de l'aéroport, etc.).

Cette organisation comprend notamment:

- L'alarme du personnel du service.
- La mise en passe de tous les locaux.
- La possibilité de prêt de matériel feu, sauvetage, éclairage, sanitaire.
- La mise à disposition, selon besoins, de trois véhicules de transport sanitaire pouvant transporter cinq blessés couchés et trois assis par véhicule.
- La mise à disposition d'une installation, prête en permanence, pouvant servir de PSS ou de dortoir avec 58 lits.
- La possibilité d'improviser un dortoir avec 170 lits.
- La possibilité d'improviser un réfectoire et de nourrir 120 personnes à la fois, par la cuisine d'un PC de secteur.

Dès le début de l'année 1969, le Service se préoccupe d'améliorer ce dispositif, notamment par:

- L'alarme téléphonique immédiate des véhicules en service.
- L'organisation d'une permanence pendant les jours fériés.
- L'organisation d'exercices tactiques afin de préparer le personnel à sa mission.
- L'achat de trois nouveaux véhicules et de matériel d'intervention.

Avec la formation des chefs de groupes en 1969, le Service pourra réaliser la mise sur pied des hommes instruits (près de 600 sans les OPE) avec la possibilité de les équiper, de leur attribuer du matériel et des véhicules afin de les mettre à disposition des services permanents pour leur engagement. Cette deuxième phase doit être terminée, au plus tard, fin 1969, afin que la protection civile puisse déjà rendre service à notre population.

Notons encore qu'un nouvel instructeur sanitaire très qualifié vient d'être engagé et pourra collaborer au Centre d'instruction de Bernex dès le mois de février.

Cela portera à cinq le nombre des instructeurs permanents de la ville de Genève, à savoir:

1 instructeur SPG et PI
1 instructeur OPE et GI
1 instructeur sanitaire
1 instructeur administration
1 instructeur matériel

Le jour où la protection civile pourra intervenir valablement en cas de catastrophe, aucun doute ne pourra subsister quant à son efficacité en cas de guerre.»

Les assises 1969 de l'Association genevoise pour la protection des civils

C'est le 16 janvier qu'a eu lieu l'assemblée générale de l'AGPC, présidée par M. Eric Choisy, conseiller aux Etats, et qui fera date dans la vie de ce groupement. Par le nombre des membres présents d'abord puis par l'importance des délibérations. Délibérations auxquelles ont assisté un certain nombre de chefs locaux et de chefs OPE, ainsi que M. Pierre Raisin, conseiller administratif de la ville de Genève, délégué à la protection civile. M. Milan Bodi, secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile, et M. R. Pelletier, chef de la section instruction. Le président a rappelé quelques-uns des faits marquants de l'activité 1968 de l'AGPC, et en particulier l'organisation de l'assemblée générale de l'USPC. Puis il a rendu hommage à trois membres du comité décédés récemment, et l'assemblée s'est levée en mémoire de notre président d'honneur Albert Picot, de Mme R. Wiblé et du Dr Jean Maystre. Enfin M. Eric Choisy n'a pas manqué de relever que l'AGPC restait entièrement au service des autorités et des services cantonaux ou municipaux pour tout ce qui peut toucher à l'information en faveur de la protection civile. Et c'est le sous-signé qui — en qualité de chef de l'information — a montré ce qui avait été fait dans ce domaine et en particulier en ce qui concerne la presse, la radio, TV, conférences, etc., tout en précisant que la meilleure des informations était faite au Centre de Bernex, lors des divers cours et grâce à l'esprit qui anime le corps des instructeurs. Le premier vice-président, M. Jean Naef,

membre du comité central de l'USPC, a indiqué le renouveau qui s'amorçait dans le cadre de l'Union et en bonne partie sous l'impulsion des milieux romands. Enfin, M. F.-M. Colongo, trésorier, a relevé la grosse augmentation des membres et l'appui que nous apportent les autorités cantonales et municipales et de nombreuses communes et entreprises. Le comité a été reconduit dans ses fonctions, avec à sa tête M. Eric Choisy, conseiller aux Etats, quelques magistrats municipaux venant renforcer une équipe dévouée et dynamique. Enfin un film tiré au Centre de Bernex et commenté par M. R. Pelletier a montré diverses phases de l'instruction, tandis que M. le conseiller administratif, P. Raisin, apportait les remerciements des autorités.

Des parlementaires autrichiens s'intéressent à la production civile

Lors d'un voyage d'étude effectué en Suisse, sept parlementaires autrichiens ont tenu à connaître les réalisations helvétiques sur le plan de la protection civile. Pour ce faire, ils ont visité en détail les installations du Centre d'instruction de Bernex, où M. E. Reymann, directeur du service cantonal PC, leur a fourni toutes les explications nécessaires. Nos hôtes étaient accompagnés à Genève par MM. M. Aebischer, président du Conseil national, et Brühwyler, secrétaire général des Chambres fédérales.

Télévision

«Survivre... un dossier consacré à la protection civile»

Il y a près de deux ans que les membres de la «Commission Radio-TV» OFPC/USCP se sont attelés à la mise sur pied d'une importante émission permettant d'ouvrir un dossier consacré à la protection civile. Et, grâce à de dynamiques équipes de la Télévision suisse — aussi bien alémanique que romande, et qui ont parcouru tout le pays en quête de documents intéressants — un film a pu être tourné, qui aura permis à chacun de se faire une idée exacte sur ce que représente exactement la protection civile dans notre pays. La version en langue allemande a été diffusée en décembre, alors que celle

en français a touché quelque 450 000 téléspectateurs jeudi 30 janvier dès 20.25 heures.

Ainsi et pendant quelque 50 minutes le dossier de la protection civile a été ouvert, extrêmement complet et d'une objectivité qui fait honneur à ceux qui l'ont rédigé, c'est-à-dire MM. Roland Bahy et Frank Pichard. Tout a, en effet, été passé en revue et rien n'a été négligé pour que tous ceux qui désiraient être renseignés à fond soient satisfaits. Des magistrats fédéraux, cantonaux et municipaux se sont exprimés en toute franchise, où les problèmes financiers n'ont pas manqué d'être abordés. Des responsables cantonaux ont montré la nécessité de Centres d'instruction bien équipés, ainsi que celle des abris. Des participants à des cours ont donné leurs impressions... en toute liberté, et très favorables, et un gardien d'immeuble s'est montré peu favorable à certains abris tels qu'ils sont aménagés actuellement. Il a naturellement été question du danger des armes nucléaires et de leurs terribles ravages, des catastrophes de tous genres, des barrages, de l'aménagement des divers abris et des hôpitaux souterrains, etc. En bref cette émission a été remarquable... et elle a même permis à un honorable conseiller national — «qui n'est pas pour» — de déclarer que «puisqu'il y a l'armée était un mal nécessaire... on devait admettre la protection civile» (nous citons de mémoire!). L'émission proprement dite avait été précédée d'une «présentation», à Genève, à laquelle participaient MM. Gilbert Duboule, président du Conseil d'Etat genevois, son secrétaire général, M. Girardin, Koenig, directeur de l'OFPC, Glauss, chef de subdivision, Burkhardt, secrétaire de direction, les chefs des services cantonaux de PC, le président de la commission romande d'information et quelques instructeurs. Les uns et les autres étant reçus aimablement par M. Burger de la direction TV romande, puis ensuite disant leur remerciements à MM. R. Bahy et F. Pichard pour leur remarquable dossier consacré à la protection civile, le vœu étant émis qu'une proche «table ronde» permette de reprendre quelques problèmes en détail.

J. Chevalier

Stellenausschreibung

Grössere Stadt sucht auf Anfang 1969 vollamtliche

Zivilschutz- instruktoren

Interessenten sollten sich übereine abgeschlossene kaufmännische oder handwerklich-technische Berufsausbildung ausweisen und sich auch in gesundheitlicher Hinsicht für den Instruktionsdienst eignen. Ferner sollten sie über ausreichende Französischkenntnisse und Organisationstalent verfügen. Eine mehrjährige Tätigkeit im Sanitäts-, Feuerwehr- oder Zivilschutzdienst ist erwünscht. Anmeldungen sind unter Beilage von Lebenslauf, Zeugnisabschriften, Referenzen und Photo unter Chiffre 2021 B an die Orell Füssli-Annoncen (OFA), Bern, einzureichen.